

**30/11/2017 - Symboles de l'Union européenne : Défendons le siège de Strasbourg!
Franck Proust et Anne Sander (LR, PPE, fr)**

Franck Proust, député européen (LR-PPE), Président de la délégation française du Groupe PPE au Parlement européen, et Anne Sander, députée européenne (LR-PPE), s'inquiètent de voir qu'une nouvelle fois le budget général de l'Union européenne 2018 ait été voté aujourd'hui en session extraordinaire à Bruxelles et pas à Strasbourg, siège du Parlement européen.

Ils rappellent que le protocole 6 annexé aux traités sur la fixation des sièges établit le siège du Parlement européen à Strasbourg et prévoit que les douze périodes de sessions plénières mensuelles, et notamment la session budgétaire qui est un moment démocratique important, s'y tiennent.

« Le siège du Parlement européen à Strasbourg est un symbole fort pour la France. Au surlendemain du vote de l'Assemblée nationale sur « les symboles de l'Union européenne », en voilà un à défendre : le siège du Parlement européen doit rester en France et conserver l'ensemble de ses attributions » déclare Anne Sander.

Pour Franck Proust, « le respect des Traités est fondamental ! Bien que le nombre de mini-sessions plénières ait diminué à Bruxelles, nous ne baissons pas la garde. Strasbourg est le cœur de la démocratie européenne, il n'est donc pas normal que le vote final sur le budget 2018 de l'UE ne s'y déroule pas ».

Les deux députés européens ont en ce sens rédigé un courrier commun à destination de Nathalie Loiseau, Ministre des Affaires européennes, afin de lui demander d'introduire un recours au nom de la France auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne pour contester ce vote du budget à Bruxelles.